

PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ VOUS !

L'ÉTINCELLE

Mars 64

Publiée par un groupe de militants ouvriers du 14ème Arr. de Paris .

mmmmmmmmmm mmmmmmmmm mmmmmmmmmmm mmmmmmmmm mmmmmmmmm mmmmmmmmmmm

D'ACCORD

LICENCIÉS D'AUJOURD'HUI OU DE DEMAIN.

CECI VOUS CONCERNE

Nous lisons avec plaisir, sous la plume de Frachon dans "L'Humanité" du 26-2-64 :

"Dans leur usine, ils (les métallos) savent qu'ils n'ont plus affaire à un seul patron enclin, hier encore, à céder plus ou moins facilement devant leur lutte, mais à une direction générale de la résistance patronale dont le siège est le CNPF et le gouvernement qui est le sien"

"A l'offensive générale, il faut répondre par la contre-offensive générale"

Ce point de vue a toujours été le notre, et les camarades se souviennent que nous étions en désaccord avec le journal PCF de l'usine "Vaincre" qui écrivait en décembre 63 :

"Ce n'est pas à De Gaulle qu'il faut arracher une augmentation de salaire ou la réduction du temps de travail, c'est à la Direction de l'usine, laquelle siège au 169 rue d'Alésia et est la principale responsable de l'aggravation de nos conditions de vie"

Chaque travailleur sérieux sait très bien que la concentration capitaliste ne s'est pas faite brusquement entre le mois de décembre et le mois de Février. Il sait aussi que le gouvernement gaulliste n'a pas attendu ce court laps de temps pour devenir subitement le chargé d'affaires des industriels.

Frachon écrit avec raison, à propos des grèves partielles :

"Il ne serait pas sage de s'en contenter pour faire aboutir des revendications importantes comme celle du retour à la semaine de 40 heures, sans diminution de salaire " etc.

Par contre, il écrit que :

"Si les combats d'entreprise cessaient ou s'atténuaient, il ne serait pas raisonnable de compter sur des actions de plus grande envergure"

suite au verso...../

Par une loi du 25 février, l'Etat prévoit quelques mesures pour faciliter le reclassement d'ouvriers obligés de changer de métier.

Une première réflexion s'impose : Si l'Etat promulgue cette loi, c'est parcequ'il envisage de nombreux déclassements et licenciements. Nous ne devons pas négliger cet avertissement indirect.

2) La presse dite d'information titre : "Des ouvriers toucheront 80% de leur salaire"

C'est un vilain mensonge destiné à impressionner l'épicier du coin. En effet, le texte de loi précise qu'il s'agit de 80% du salaire, sans les primes, et sur la base de 40 heures.

Autrement dit, cela ne représente même pas 60% de notre salaire réel. L'Etat capitaliste ne se souvient de la loi de 40 heures que quand il y trouve profit contre nous.

3) Le texte de loi indique : "Les travailleurs dont le contrat de travail n'est pas encore rompu mais qui sont compris dans une mesure de licenciement collectif, PORTEE A LA CONNAISSANCE DU MINISTRE DU TRAVAIL, peuvent également recevoir les allocations"

Camarades, allez donc au ministère du travail, on vous dira : "Licenciements chez Renault-Somua ??? Pas au courant "

Ainsi, l'hypocrisie du Trust Schneider lèse une nouvelle fois les ouvriers qui voudraient bénéficier des très maigres dispositions d'une loi.

Licenciés d'aujourd'hui et de demain, obligez la direction Renault-Somua à ôter son masque.

mmmmmmmmmm mmmmmmmmm mmmmmmmmm

L I S E Z

L'ACTION

